Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'État le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 78 Subvention de fonctionnement (20 000 euros) à l'Observatoire de l'Immobilier Durable pour le développement d'un outil national de cartographie des aléas climatiques pour le secteur immobilier.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires » ;

Considérant la délibération 2018 DEVE 54 adoptant le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Observatoire de l'Immobilier Durable pour le développement d'un outil national de cartographie des aléas climatiques pour le secteur immobilier ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia Blauel au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20 000 euros est attribuée à l'Observatoire de l'Immobilier Durable, dont le siège social est situé 12, rue Vivienne à Paris 2^e.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

Aune Hidale=

Anne HIDALGO